

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Brest, le 31/10/2023

En hiver, c-monspot.fr sensibilise les usagers du littoral à la cohabitation avec les espèces marines présentes



Dans la baie de Goulven (Finistère), classée site Natura 2000 et réserve ornithologique, les bernaches cravants (*Branta bernicla*) cohabitent avec des kitesurfers.

Crédit : Benjamin Guichard / OFB

C-monspot.fr est un site d'information sur les enjeux écologiques du littoral. Il s'adresse aux amateurs de sports nautiques, randonneurs pédestres ou équestres, pêcheurs à pied ou encore plaisanciers. C-monspot.fr renseigne sur les espèces d'oiseaux susceptibles d'être rencontrées sur les côtes de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire et délivre des bonnes pratiques pour éviter leur dérangement. Il sensibilise également au dérangement des phoques présents sur certains secteurs.

Pour délivrer la bonne information au bon moment et suivre les flux migratoires des oiseaux, le site web bascule en mode hiver fin octobre.

Vigilance sur les spots du littoral : en hiver, de nombreux oiseaux s'installent sur les

côtes bretonnes, normandes et ligériennes

À l'automne, certains oiseaux marins qui sont venus nicher sur nos côtes au printemps et en été (sternes, fous de bassan...) s'en vont vers des contrées plus chaudes, laissant la place aux espèces qui viendront hiverner comme la bernache cravant et les limicoles tel le bécasseau variable, le chevalier gambette, la barge à queue noire.... Ces espèces arrivent généralement à partir de septembre-octobre après leur reproduction estivale dans les pays plus nordiques. Elles viennent trouver refuge et nourriture dans nos régions au climat tempéré.

Ces oiseaux s'alimentent souvent sur l'estran où ils peuvent souffrir des dérangements occasionnés entre autres par les activités récréatives : pêcheurs à pied, randonneurs, kayakistes, véliplanchistes, kitesurfers ou encore promeneurs avec des chiens.

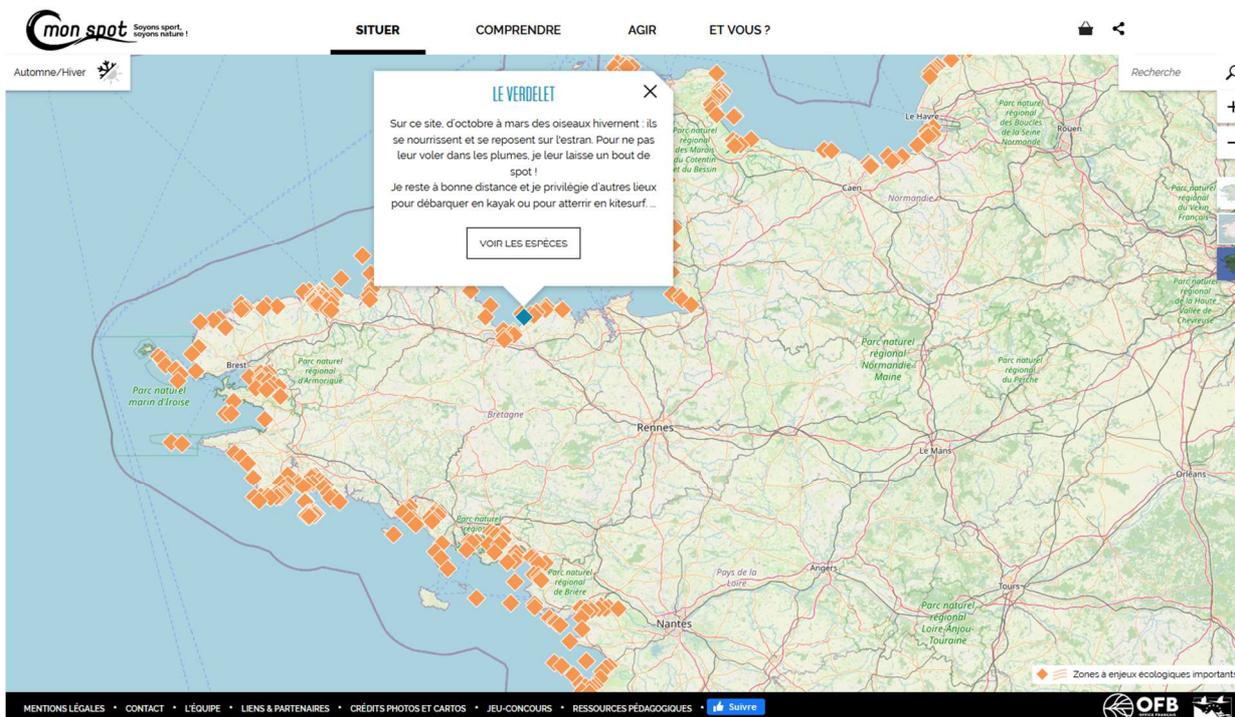
Des colonies de phoques sont présentes dans certaines zones de Bretagne et Normandie. Pour se reposer, notamment à marée basse, ils s'installent sur des « reposoirs » et apprécient généralement les petits îlots, les zones rocheuses, les plages de galets ou les bancs de sable. D'un naturel très curieux, ils peuvent être faciles à observer, mais sont sensibles au dérangement.

Apprenez à reconnaître les espèces et à adopter les bons gestes

Pour préserver ces espèces littorales et éviter de les déranger, chaque usager du littoral peut agir à son niveau en adoptant les bonnes pratiques.

Ces bonnes pratiques sont accessibles sur le site C-monspot.fr, via plusieurs outils :

- Une cartographie interactive : elle permet à chacun d'accéder directement à l'information concernant ses lieux de pratiques, en particulier sur les espèces présentes et les bons gestes à adopter.



- Des fiches espèces détaillées : pour mieux reconnaître les oiseaux observés lors des sorties sur le littoral et découvrir leur mode de vie et leur niveau de vulnérabilité.
- Des bonnes pratiques, déclinées par sport : elles conseillent sur les gestes à adopter avant, pendant et après une sortie sur le littoral.

Quels comportements adopter pendant l'hivernage des oiseaux sur le littoral ?

- En arrivant sur mon spot, je repère les oiseaux en même temps que j'analyse les conditions de pratiques et je m'organise pour ne pas les déranger.
- Si je repère des groupes d'oiseaux, je reste à bonne distance et j'essaie de ne pas m'en approcher. S'ils s'envolent, c'est que je suis trop proche...
- Si j'ai un chien, je le tiens en laisse pour éviter des envols inutiles.

Pour plus d'information et de conseils contextualisés, rendez-vous sur www.c-monspot.fr

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85
Fabienne Di Cesare / 06 59 68 43 08
presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr